



La réunion présente ouvre un cycle de négociation sur le Télétravail dans le cadre de la négociation collective dont le texte sera promulgué avant le 7 mars prochain. C'est une réunion préparatoire pour définir les thématiques, le cadre et la méthode, et pas la première réunion de négociation.

Ce sujet est inscrit dans une période où la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique s'est faite « à marche forcée » du fait de la crise sanitaire, qui a conduit à demander aux employeurs sa mise en place pour protéger les salariés et pas dans les conditions du Décret de 2016.

Il est nécessaire de tirer les enseignements sur la façon dont on peut développer, maîtriser et conduire le télétravail. Cette réunion ne porte pas sur le télétravail en période de crise, on doit avoir du recul et une vision prospective de ce qu'on peut faire dans le domaine.

Cette réunion devrait nous permettre un échange général sur le sens du télétravail et la place des télétravailleurs.

Quelle place du télétravail dans l'organisation du travail, quelle pratique managériale sont les 2 thèmes de la feuille de route. Un 3ème point d'ordre du jour est relatif à la méthodologie, le calendrier et le périmètre de la négociation.

[./././ suite à télécharger](#)

fichiers:



[Télécharger cr_gt_teletravail_du_3_2_2021.pdf](#) (767.25 Ko)

Public: [Télétravail](#)
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
